

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2021 EN VISIOCONFERENCE ZOOM

Etaient présents : Mesdames et Messieurs DELAIGUE Dominique, LERAT Catherine, DEFEZ Gérard, DEJOLLAT Daniel, BONDOUX Christel, CONFOLANT Philippe, LE FLEM Laurence, BRUNET Céline, CAILLAUD Stéphane, CORBEAU Nathalie, LHERPINIERE Gilles, PERRIN Jérôme, PRAULY Jean-Claude, RIVIERE Stéphane, ROY Pascal, GAGNOT Cécile, ROBIN Wilfried, JACQUET Alain, MULTON Jean-Michel, ROLLET Didier, LIAUDOIS Michel, CHAMPIGNY Daniel, JEUNESSE Hervé, MERIOT Claude, CAILLAUD Roland, REMBAULT Alain-Marie, DARNAULT Joël, BERNARD Thierry, MATHE Raymond, DRUI Martial, LACOU Lydie, DAVAILLAUD Véronique, GUENAND Thierry, HERVO Dominique.

DOB 2021

Le Président présente le Rapport d'Orientation Budgétaires 2021 ci-joint. Il rappelle que ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote mais d'une présentation et d'un débat et qu'il doit ensuite être soumis aux conseils municipaux.

Monsieur Hervé JEUNESSE, Maire de Nuret-le-Ferron s'interroge sur le plan de relance numérique. Le Président Claude MERIOT indique que la Communauté de Communes a pris rang pour le recrutement de conseillers numériques.

Monsieur Joël DARNAULT, Maire de Rivarenes, regrette que le RIP 36 ne profite pas des travaux de Haut Débit réalisés sur la commune de Saint-Gaultier pour desservir les communes de Thenay et de Rivarenes. Le Président Claude MERIOT répond qu'il faudrait effectivement un peu plus de souplesse et regrette de ne pas avoir de réponses à ses demandes adressées au Conseil Départemental de voir figurer les financeurs sur les panneaux de communication. Il rappelle que la Communauté de Communes a déjà versé plus de 500 000 € au RIP 36. Madame Lydie LACOU, Maire de Thenay indique qu'elle peut relayer ces demandes. Monsieur Roland CAILLAUD, Maire de Pouligny-Saint-Pierre suggère d'avoir une réflexion globale sur les commerces actuellement fermés notamment sur les commerces dits de « bouche ».

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Communautaire émet un avis favorable à la demande de dissolution du Syndicat de RPI Chazelet, Luzeret, Sacierges-Saint-Martin, Saint-Civran, Roussines.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à déposer un dossier de subvention pour les restaurants scolaires dans le cadre du plan de relance.

Communauté de Communes
Brenne - Val de Creuse
Rapport d'Orientation Budgétaire
pour 2021

présenté au Conseil Communautaire du 12 février 2021

CE DOCUMENT SERA EN LIGNE SUR LE SITE www.cc-brennevaldecreuse.fr,
DANS UN DELAI D'UN MOIS SUIVANT SON ADOPTION,
CONFORMEMENT AU DECRET 2016-834 DU 23 JUIN 2016.

Préambule : le cadre juridique du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Le DOB doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité mais aussi sur ses engagements pluriannuels.

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), applicable aux EPCI conformément à l'article L5211-36 du CGCT expose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune est présenté, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8 ».

Le débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Une note explicative de synthèse doit ainsi être communiquée aux membres des assemblées délibérantes en vue du DOB, au minimum 5 jours avant la réunion (article L. 2121-12 du CGCT).

Cette note explicative doit être suffisamment détaillée et comporter les éléments suivants :

- Eléments d'analyse prospective
- Informations sur les principaux investissements projetés
- Informations sur le niveau d'endettement et son évolution
- Evolution des taux de fiscalité locale

Par ailleurs, l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux. Ainsi, outre les dispositions supra, le rapport de présentation du DOB doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs : évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Enfin, la loi de programmation des finances publiques (LPFP) n° 2018-32 du 22 janvier 2018 pour les années 2018 à 2022 impose que le DOB présente les objectifs de la collectivité concernant :

- 1° L'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- 2° L'évolution de son besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Contexte macro-économique

D'un point de vue local comme national, l'environnement financier des collectivités a été fortement perturbé par la crise sanitaire « COVID 19 » en 2020 et le sera encore en 2021.

Le contexte national :

Selon les derniers éléments connus, l'INSEE table sur un recul du PIB de 9 % en 2020. Même si on peut espérer une forte hausse en 2021, le niveau d'activité, d'avant la crise sanitaire ne serait pas retrouvé avant fin 2021-voire début 2022. En conséquence, l'inflation resterait très contenue. La

Banque Centrale Européenne (BCE) devrait donc continuer à mener dans les mois à venir une politique monétaire très accommodante qui pèserait sur les taux d'intérêt.

Les projections de la Banque de France sont les suivantes (en %)

	2019	2020	2021
Croissance du PIB réel	1.5	-8.7	7.4
Indice des prix à la consommation harmonisé	1.3	0.5	0.6
Taux de chômage (en % de la population active au 4 ^{ème} trimestre de l'année)	8.4	9.1	11.1

Projet de Loi de finances 2021 : volet collectivités territoriales

Une poursuite de la refonte de la fiscalité locale, la stabilité des dotations, une déclinaison territoriale du plan de relance et l'abandon progressif des mesures de soutien budgétaire liées à la crise COVID-19, telles sont les principales orientations du PLF 2021.

Des dotations stables, les principaux chiffres

53,93 Md€ de concours financiers aux collectivités territoriales dans le PLF 2021 et 51,71 Md€ en excluant les mesures de périmètre et de transfert (-2,26 Md€). Les 51,71 Md€ comprennent notamment 26,756 Md€ au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (18,3 Md€ pour le bloc communal et 8,5 Md€ pour les Départements), et 4,54 Md€ de TVA affectée aux régions et départements.

Au sein de la DGF, les dotations de péréquation sont en progression : hausse des Dotations de Solidarité Urbaine (DSU) et Dotation de Solidarité Rurale (DSR) de 90 M€ chacune, comme en 2019 et 2020.

Stabilité des dotations d'investissement avec 2 Md€ pour les Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (1,046 Md€), Dotations de Soutien à l'Investissement Local (570 M€), Dotation Politique de la Ville (150 M€) et Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (212 M€) ;

FCTVA : 6,546 Md€ de Fonds de Compensation de TVA.

Reporté successivement lors de la loi de finances pour 2019 et 2020, **l'automatisation du FCTVA sera mise en place en 2021**. L'objectif est de passer d'une éligibilité selon la nature juridique des dépenses à une logique d'imputation comptable. Celle-ci sera définitivement mise en œuvre de façon progressive sur trois ans : en 2021, automatisation pour les collectivités en régime de versement dit d'année «n», en 2022 pour celles qui sont en «n+1» et en 2023 pour celles en «n+2».

Le volet fiscal

Poursuite de la réforme de la fiscalité locale avec la **suppression du premier 1/3 de taxe d'habitation** (30 %) pour les 20 % de contribuables les plus aisés à compter de 2021 (2,4 Md€).

Transfert de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties des départements aux communes et d'une fraction de TVA aux départements et EPCI pour compenser la perte de Taxe d'Habitation au 1^{er} janvier 2021.

Neutralisation des effets de la réforme sur les potentiels fiscaux et les indicateurs financiers en intégrant la péréquation 2021 afin d'éviter une déstabilisation de la péréquation financière entre collectivités.

Suppression de 10,1 Md€ d'impôts économiques locaux, se décomposant de la manière suivante :

- 7,25 Md€ de Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises compensés par de la TVA pour les Régions.
- 1,75 Md€ de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et 1,54 Md€ de Cotisation Foncière des Entreprises sur les sites industriels, soit -3,3 Md€ pour les communes et EPCI compensés par un prélèvement sur recettes de l'État évolutif selon les valeurs locatives

Simplification de la taxation de l'électricité :

La taxe sur la consommation finale d'électricité, qui est acquittée par les fournisseurs d'électricité, est revue profondément. Le but est à la fois de simplifier le recouvrement de la taxe et de procéder à une harmonisation des tarifs. La réforme sera mise en oeuvre en trois étapes, sur une période de deux ans. Au 1er janvier 2021, il sera procédé à un alignement des dispositifs juridiques, notamment des tarifs. Au 1er janvier 2022, la taxe départementale sur l'électricité (perçue par les départements et la métropole de Lyon) deviendra une part départementale de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité. Enfin, au 1er janvier 2023, une part communale sera instituée en remplacement de la taxe communale. Un guichet unique au sein de la direction générale des finances publiques (DGFIP) gèrera la taxe rénovée. Les collectivités et leurs groupements qui disposaient encore d'un pouvoir de modulation des tarifs de la taxe, le perdront. Mais le produit de la taxe évoluera chaque année en fonction de la quantité d'électricité fournie sur le territoire concerné.

Le volet territorial du plan de relance

Annoncé début septembre, le plan de relance, d'une envergure de 100 Mds€ sur 2 ans, est isolé dans une mission budgétaire dédiée dans le PLF 2021.

Il se décline autour de trois priorités :

- le verdissement de l'économie (rénovation énergétique des bâtiments, infrastructures de transports, stratégie hydrogène, biodiversité...),
- l'amélioration de la compétitivité des entreprises (capital investissement, recherche, relocalisations, soutien à l'export, au secteur culturel, ...)
- le soutien aux plus fragiles (emploi des jeunes, activité partielle, formation...).

Outre, les mesures de soutien à la compétitivité des entreprises qui vont peser sur la fiscalité des collectivités, le gouvernement assure que les collectivités locales vont avoir un rôle important à jouer dans la mise en place de ce plan et insiste fortement sur sa « territorialisation » estimant que « c'est un gage à la fois d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion », les collectivités locales étant invitées à compléter l'action menée, pour en démultiplier l'impact au niveau local.

Le PLF 2021 prévoit ainsi qu'un tiers du plan de relance soit territorialisé par contractualisation avec les collectivités. Pour les collectivités locales, près d'un tiers de la somme annoncée devrait être consacrée aux missions d'aménagement du territoire et une partie des crédits seront déconcentrés aux préfets de départements et régions.

Pour soutenir l'investissement local, après avoir obtenu, cette année, 1 Md€ d'autorisation d'engagement supplémentaire de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), les collectivités bénéficieront de 4 Md€ en 2021 dont 1 Md€ de crédits dédiés à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux.

Perspectives au niveau des ressources humaines (dispositions de l'Etat)

Mesures générales :

Gel du point d'indice de la FP valeur de l'indice 100 : 56,2323€ – valeur inchangée depuis le 1^{er} février 2017

Augmentation du SMIC au 1^{er} janvier : 10.23 €+1.1% : coût environ + 2 610 €

Prime de précarité : peu d'impact car contrats éligibles peu présents

Les charges patronales seraient stables.

Mesures catégorielles :

Revalorisation indiciaires des catégories C, une partie des A (attaché principal et EJE)

2. Les orientations budgétaires 2021 de la Communauté de Communes:

Après 20 ans d'existence notre collectivité a su démontrer que le projet initié lors de sa création s'appuyant sur le dynamisme économique, la solidarité vers les communes, et la rigueur dans la gestion financière avait porté ses fruits. En effet, de nombreux projets plus ou moins importants ont vu le jour. Il serait trop fastidieux de tous les rappeler mais nous aurons l'occasion d'y revenir ultérieurement notamment dans le cadre d'une journée d'échange que nous envisageons d'organiser pour travailler sur notre projet de territoire. Rappelons simplement lors du dernier mandat la création d'un nouvel hôtel d'entreprises, la relocalisation et le développement de l'entreprise Fish Brenne, la Maison de Santé Pluridisciplinaire, le réseau chaleur... De même la solidarité en direction des communes a été renforcée en abondant le Fonds de Soutien aux projets communaux. Par ailleurs la situation financière s'est améliorée grâce à la réduction des dépenses de fonctionnement, entre autres celles liées à la masse salariale, malgré les diminutions des dotations d'Etat. Ainsi, nous avons pu, malgré un contexte de réduction des dotations, dégager un excédent intéressant sur le dernier exercice.

2021 sera la réelle première année du nouveau mandat et beaucoup reste à faire à un moment marqué par la crise consécutive à l'épidémie qui a impacté notre pays depuis le début de l'année 2020.

Comme je l'ai déjà précisé à la suite de mon élection à la Présidence de notre collectivité, il nous faut :

- soutenir et développer le tissu socio-économique lourdement impacté, valoriser nos ressources naturelles, et favoriser l'accueil de nouvelles entreprises ;
- corriger les inégalités territoriales, en accentuant l'aide apportée aux communes ;
- Trouver les bons équilibres entre l'est et l'ouest de notre territoire, afin de ne pas concentrer notre action sur les zones les plus peuplées ;
- Poursuivre une gestion rigoureuse et prudente de nos finances.

Nous pouvons y parvenir, en poursuivant notre capacité à dialoguer sur la base d'un respect mutuel, d'une écoute respectueuse et la nécessité de débattre en dehors de tout clivage.

Les orientations budgétaires qui sont proposées pour 2021 traduisent ainsi la volonté de la Communauté de Communes de :

- ne pas augmenter la fiscalité,
- maîtriser ses dépenses de fonctionnement, en particulier les dépenses de personnel afin de préserver une certaine capacité à investir,
- renforcer ses liens avec les communes membres au service d'un développement équilibré et durable de son territoire.

Le projet de budget pour 2021 s'inscrit toujours dans un contexte d'incertitudes sur l'évolution des recettes du fait de la suppression de la taxe d'habitation, de l'évolution incertaine de la DGF et sur les conséquences financières des suites de la crise sanitaire.

Cependant, les orientations budgétaires pour 2021 traduisent la volonté affirmée depuis la création de la Communauté de Communes de disposer d'une solide capacité financière d'actions dans une trajectoire pluriannuelle de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de soutien à l'investissement favorable à l'économie et à l'attractivité du territoire.

2.1 - Des recettes réelles de fonctionnement stables

L'évolution de la situation sanitaire et les incertitudes relatives à la suppression de la Taxe d'Habitation et à l'évolution de la DGF, nous conduisent à prévoir une stabilité des recettes envisagées entre 2020 et 2021.

Globalement, les remboursements liés au personnel représenteront annuellement entre 150 000 et 200 000 €, les produits des services entre 650 000 et 700 000 €, les impôts et taxes ne devraient pas vraiment progresser. Les dotations évolueront certainement peu, notamment du fait de la suppression depuis deux ans de la DGF bonifiée pour les Communautés de Communes à FPU et de la limitation de la progression de celle-ci à hauteur de 10% par an.

Il est à noter la baisse des produits des services en 2020 du fait de l'arrêt notamment des cantines scolaires pendant la période de confinement et de fermeture des écoles.

Pour mémoire :

	2018	2019	2020
Remboursement personnel	165 000	183 000	154 000
Produits des services	670 000	635 000	509 000
Impôts et Taxes	8 112 000	8 300 000	8 514 000
Dotations et participations	1 491 000	1 431 000	1 567 000
Autres produits gestion courante	52 000	142 000	116 000
Produits exceptionnels	28 500	42 000	15 000
TOTAL	10 518 500	10 733 000	10 875 000

2.1.1 - Aucune évolution des taux ne sera proposée au vote du conseil communautaire pour 2021.

Impôts ménage	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021
Taxe d'habitation	10.34	10.34	10.34
Taxe foncière sur le bâti	10.33	10.33	10.33
Taxe foncière sur le non bâti	21.85	21.85	21.85
Contribution foncière des entreprises	26.37	26.37	26.37
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	14.50	14.50	14.50

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2018, conformément à la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), la communauté de communes a pris la compétence « gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) ». Cette compétence a pour objet l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues. Il a été fait le choix de la déléguer au SMABCAC. Une taxe additionnelle, facultative (taxe GEMAPI) a été instituée. Il sera proposé de la renouveler à son niveau des années précédentes pour financer cette nouvelle compétence. Le montant souhaité sera communiqué aux services fiscaux en même temps que les autres éléments de la fiscalité dans le cadre du vote du budget.

Concernant la Taxe de Séjour, celle-ci est perçue au « réel » pour l'ensemble des hébergements, le montant prélevé n'apparaît donc plus dans le budget. Les sommes prélevées sont directement reversées au bénéfice de l'association « Destination Brenne » qui gère le nouvel Office de Tourisme Intercommunautaire auquel la Communauté de Communes participe.

2.1.2 - Un montant de DGF qui évolue mais qui ne correspond pas à « la réalité ».

Pour rappel, la Communauté de Communes avait fait le choix de modifier son mode de fiscalité en passant de la Fiscalité Additionnelle (FA) à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) et de développer les compétences transférées afin de pouvoir bénéficier d'une DGF bonifiée qui devait pouvoir conduire à retrouver un niveau de DGF de l'ordre de 800 000€. Or en 2018, l'Etat a décidé de modifier les règles d'attribution de la DGF pour les Communautés de Communes, en supprimant le principe de la DGF bonifiée et réduisant la progression de la DGF d'une année sur l'autre de 20 à 10%.

Ainsi, les deux premières années après le passage en FPU, notre collectivité s'est vue appliquer un CIF moyen national de 0.35 alors qu'il était réellement de 0.55 ce qui nous a dans un premier temps pénalisés. En 2019, troisième année de FPU, notre collectivité aurait du retrouver le niveau attendu de DGF, si les dispositions votées fin 2018 n'avaient pas remis en cause le mode de calcul alors en vigueur. Notre collectivité s'est donc vue appliquer une double peine étant dans une phase de progression de la DGF qui s'est ainsi trouvée minimisée et plafonnée.

En 2020, le montant de ce plafonnement (manque à gagner pour la collectivité) était de 248 555€ ce qui signifie que notre Communauté de Communes aurait normalement dû bénéficier d'une DGF de 682 885€, au lieu des 434 330€ obtenus. Du fait de la limitation de la progression à 10% d'une année sur l'autre, ce plafonnement sera de l'ordre de 175 000€ en 2021 et ce n'est qu'en 2025 que notre collectivité atteindra son montant réel de DGF. Ainsi durant toutes ces années ce sont en cumulé plus de 800 000€ que la Communauté de Communes n'aura pas perçus.

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DGF	895 000	804 000	640 000	447 881	367 169	364 792	399 843	434 330
Contribution au redressement des finances publiques		56 072	203 000	358 799	433 381	428 409	418 572	418 572
Plafonnement							260 760	248 555

2.1.3 - Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le montant attribué en 2021 devrait être équivalent à celui de 2020.

Il sera proposé de maintenir le principe établi depuis plusieurs années, qui permet d'attribuer à la Communauté de Communes une part de la somme revenant aux communes.

Evolution du FPIC (en €)

Année	Part CDC	Part Commune	Total
2013	142 532	115 303	257 835
2014	215 887	176 670	392 557
2015	281 085	229 270	510 355
2016	339 936	275 163	615 099
2017	294 946	280 671	575 617
2018	294 025	283 441	577 466
2019	306 682	268 094	574 956
2020	325 425	268 094	593 519

2.1.4 - Des recettes de services stables

Comme évoqué auparavant, nous constaterons très certainement une baisse au niveau des cantines et des garderies et dans une moindre mesure dans les multi-accueil, du fait des contraintes liées à la situation sanitaire. N'ayant pas vraiment de visibilité pour l'année 2021, il est proposé de maintenir le niveau moyen constaté les dernières années, malgré la légère augmentation des tarifs qui a été décidée.

2.2 - Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Face à une évolution incertaine et défavorable des recettes de fonctionnement, les collectivités locales doivent adapter le rythme de progression de leurs dépenses.

Globalement, les charges à caractère général resteront stables à un niveau de l'ordre de 1 500 000 €. Nous constaterons certainement une baisse en 2020 résultant de l'arrêt de certains services pendant la période de confinement. Aussi il sera proposé de rétablir en 2021 le montant moyen constaté les années précédentes. Pour ce qui concerne les dépenses de personnel elles devraient être de l'ordre de 3 800 000 €, comme en 2020. Cette légère augmentation résulte elle aussi de la situation sanitaire qui a nécessité le déploiement de personnels supplémentaires pour appliquer convenablement les protocoles sanitaires dans les lieux accueillant des enfants. Les reversements d'impôts et taxes seront de l'ordre de 3 800 000 €, les autres charges de gestion courantes à 1 300 000 € et les intérêts de la dette à environ 120 000 €.

	2017	2018	2019	2020	estimation 2021
Achats et variation de stocks	871 500	885 000	959 000	768 000	950 000
Services extérieurs	216 000	204 000	171 000	162 000	170 000
Autres services extérieurs	203 000	185 000	180 000	147 000	160 000
Impôts et Taxes	10 100	10 000	23 000	22 000	23 000
Personnel	3 920 000	3 700 000	3 692 000	3 780 000	3 800 000
Reversement Impôts et Taxes	3 672 110	3 600 000	3 784 000	3 724 000	3 750 000
Autres charges de gestion courante	1 272 000	1 293 000	1 305 000	1 342 000	1 350 000
Intérêts	136 000	136 000	138 000	111 000	120 000
TOTAUX	10 300 710	10 013 000	10 252 000	10 056 000	10 323 000

A compétences identiques et dans un cadre normal, les dépenses de fonctionnement semblent maîtrisées, puisque malgré certaines augmentations du prix des denrées alimentaires, des carburants ou des salaires celles-ci demeurent dans les mêmes ordres de grandeur depuis plusieurs années.

2.2.1 - Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel représentent environ 36% des dépenses réelles de fonctionnement (57% hors reversements de fiscalité).

La masse salariale avait diminué entre 2017 et 2019, notamment du fait de l'arrêt des TAP, de départs en retraite de certains agents qui n'ont pas été remplacés poste pour poste et de la renégociation de l'assurance statutaire. L'année 2020, sera très particulière et souhaitons le exceptionnelle. La légère augmentation de la masse salariale résulte de l'application stricte de protocole pour assurer un meilleur encadrement des enfants dans les services périscolaires et pour approfondir le nettoyage et la désinfection des locaux.

Certaines augmentations en dépenses de personnel sont liées à des remplacements dûs à un nombre important d'arrêts de travail. Mais, dans la mesure du possible, les absents sont remplacés à minima et nous percevons des compensations soit de la CPAM pour les agents du régime général, soit de l'assurance pour les agents CNRACL.

2.2.2 - Les charges à caractère général

Ce chapitre budgétaire rassemble les achats et les services extérieurs et représente 15 % des dépenses réelles de fonctionnement (23 % hors reversements de fiscalité). Un effort important est

fait chaque année par les services de la Communauté de Communes pour maîtriser au mieux ces postes de dépenses et pour trouver des sources d'économie.

2.2.3 - Les autres charges de gestion courante

Ces charges concernent les subventions aux associations, les indemnités des élus et les contributions à des syndicats tels que le SMABCAC. Il n'est pas prévu en 2021 d'augmentation à compétence équivalente.

2.2.4 - Les reversements de fiscalité

Ce poste de dépenses est dorénavant important de l'ordre de 3 800 000 € et représente 37% des dépenses réelles de fonctionnement du fait du passage en Fiscalité Professionnelle Unique. Il ne devrait que très peu évoluer.

2.3 - Les investissements

Dans le contexte actuel et face aux incertitudes déjà largement évoquées, malgré le plan de relance mis en place par le gouvernement, on peut penser que les collectivités du bloc communal engageront de nouveaux projets avec beaucoup de prudence. Toutefois, la Communauté de Communes propose de maintenir le plan d'investissement au service de ses habitants, qui est mis en œuvre depuis plusieurs années et de mener une réflexion au cours de cette année sur les projets que nous souhaitons porter durant ce mandat.

En 2020, malgré les difficultés liées à la crise sanitaire et le report des échéances électorales des investissements ont été achevés, ceux-ci étant l'aboutissement d'une partie conséquente du programme pluriannuel d'investissement qui avait été déterminé. Il s'agit plus particulièrement de :

Cantine de Ciron

Une réflexion avait été engagée depuis plusieurs années sur la réfection du bâtiment qui accueille la cantine de l'école de Ciron. Celle-ci étant très exigüe et le bâtiment difficile à modifier, les travaux ont été achevés début 2020.

Cantine d'Oulches :

La salle du réfectoire de la cantine d'Oulches nécessitait d'importants travaux de remise en état. Les huisseries avaient été changées en 2019, les travaux ont consisté dans la réfection des murs et la remise aux normes de l'électricité.

Préau de l'école de Ruffec

Réfection de l'ensemble de la structure suite à la constatation d'un élément de charpente défectueux.

Menuiseries de l'école de Mérigny

Remplacement des menuiseries anciennes de l'école de Mérigny par des menuiseries isolantes et plus adaptées au bâtiment.

Toiture de l'école de Rivarennnes

La toiture de l'école de Rivarennnes avait été reprise en partie suite à un dégât causé par un fort coup de vent il y a plusieurs années. L'autre face du bâtiment a donc été refaite.

Charpente et couverture de l'école de la ville haute au Blanc

Intervention de consolidation de la charpente suite à un contrôle faisant apparaître un léger défaut.

Fourniture et pose de stores dans différentes écoles pour réduire les désagréments du soleil dans les salles de cours et dortoirs.

Réalisation d'un bâtiment d'activité pour la Société Roso Brenne, sur la Zone Artisanale de Pouligny-Saint-Pierre.

Création d'un atelier pour l'accueil d'un traiteur au sein des bâtiments de l'Hôtel d'entreprises.

Extension et adaptation aux personnes à mobilité réduite du CLSH de Fontgombault

Le bâtiment de l'Accueil de Loisirs de Fontgombault n'étant plus adapté pour le type de public accueilli lors des vacances scolaires, avec la présence de plus en plus de jeunes enfants pour lesquels il est nécessaire de disposer de salles d'activités et de repos adaptées, mais également d'enfants avec un handicap, des travaux d'agrandissement et de rénovation de l'existant ont été réalisés et achevés en avril 2020.

En 2021, des investissements qui ont débutés depuis plusieurs années comme le PLUi et le RLPi, mais également la participation au déploiement de la Fibre Optique devraient voir leurs aboutissements.

Les nouveaux investissements qui seront programmés dans le budget 2021 répondent toujours à la volonté affirmée par les élus du territoire:

- de moderniser les équipements dont la collectivité à la gestion : écoles, cantines, garderies, multi-accueil, ...
- de soutenir les communes par le biais du Fonds de Soutien à l'Investissement des Communes,
- d'agir pour le développement économique du territoire en investissant fortement dans l'immobilier d'entreprises et dans les zones d'activités économiques, afin de favoriser l'accueil et le développement d'entreprises,
- de préserver l'environnement par l'action sur les consommations des fluides et d'énergies et la production d'énergie propre.

Pour l'année 2021, il sera proposé d'inscrire les opérations suivantes :

Affaires scolaires (Ecoles – Cantines - ...):

Préau de l'école Jules Ferry au Blanc

Un flochage à base de ouate de cellulose avait été mis en place au plafond du préau de l'école Jules Ferry. Celui-ci se détériore régulièrement et ne peut pas être restauré. Il a donc été décidé d'installer un faux plafond en bois pour éviter d'avoir à enlever l'ensemble du flochage et de repeindre le plafond.

Charpente et couverture de l'école de la ville haute au Blanc

Poursuite des investigations sur les charpentes des bâtiments scolaires.

Cour de l'école Jules Ferry au Blanc

Suite au regroupement des écoles Jean Giraudoux et Jules Ferry sur un même site, il avait été envisagé de reprendre l'intégralité de la cour de récréation de l'école Jules Ferry. Un projet d'aménagement a été mené en concertation avec les enseignants et les parents d'élèves. Il est donc proposé de mettre en œuvre une réfection globale de cette cour.

Menuiseries de l'école de Concremiers

Remplacement de certaines menuiseries anciennes par des menuiseries isolantes et plus adaptées au bâtiment.

Remplacement des Pompes à Chaleur de l'école de Tournon-Saint-Martin

Les pompes à chaleur de l'école de Tournon-Saint-Martin montrent des signes de faiblesses et menacent de tomber en panne. Il est donc proposé de remplacer ces équipements par des machines plus modernes et plus performantes.

Divers travaux en régie

Les équipes techniques de la Communauté de Communes réalisent tout au long de l'année de nombreux travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments scolaires et périscolaires (peinture, agencements intérieurs, plomberie, ...)

Développer une alimentation saine, durable et locale dans les cantines scolaires

La Communauté de Communes envisage de répondre à l'Appel à Projet qui devrait être prochainement lancé par l'Etat afin de soutenir les cantines scolaires des petites communes souhaitant s'engager dans une démarche durable et développer l'approvisionnement en produits locaux, notamment ceux issus de l'agriculture biologique.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la continuité des actions menées en ce sens par notre collectivité depuis plusieurs années et peut permettre de nous aider à amplifier cette démarche par l'acquisition de matériels permettant de cuisiner des produits frais, de réduire le gaspillage ou de supprimer les contenants en plastique

Développement économique :

Réhabilitation d'anciens bâtiments industriels

Comme cela a été réalisé pour l'installation de l'Hôtel d'Entreprises, il est envisagé de poursuivre les aménagements du bâtiment de l'ancienne entreprise Garnier pour accueillir de nouvelles activités sur le site des Groges.

Par ailleurs un autre bâtiment dont la propriété a été longtemps incertaine a été transféré à la Communauté de Communes suite à un jugement. Ce bâtiment est également situé dans la zone d'activité des Groges et était également utilisé par l'entreprise Garnier. Une réflexion doit être menée pour étudier la faisabilité d'y accueillir de nouvelles entreprises sachant que ce bâtiment a été transféré avec un emprunt qui génère actuellement des charges sans retour de loyers.

Zone artisanale de Pouligny Saint Pierre

La zone artisanale qui a été créée par la Communauté de Communes à Pouligny-Saint-Pierre est pratiquement totalement remplie. Lors de l'élaboration de ce projet, il avait été envisagé de le réaliser en deux tranches et les accès et réseaux ont été dimensionnés pour permettre un agrandissement par l'acquisition de parcelles voisines. Plusieurs propriétaires de ces parcelles ont récemment fait savoir qu'ils étaient vendeurs, mais le prix de vente proposé demeure supérieur au prix fixé par la collectivité pour de tels projets. Des négociations sont donc envisagées pour essayer de trouver un accord.

Zone industrielle des Daubourgs

La zone industrielle des Daubourgs est actuellement intégralement occupée. Il semble nécessaire de relancer la réflexion qui avait été engagée pour l'extension de celle-ci, sachant que des terrains ont été achetés et que cette extension a été notifiée dans le cadre du PLUi.

Budget annexe « Actions économiques »

Toutes les nouvelles actions économiques sont désormais regroupées dans un seul budget annexe. Différents dossiers sont actuellement en phase d'étude et devrait voir un début de réalisation en 2021. Il s'agit notamment du projet de méthanisation à Ciron, de la relocalisation de l'espace de vente « Les Sources de gaya », d'un local pour l'entreprise AB Bâisseurs, l'installation d'un facteur d'orgues à Saint-Civran,

Renforcement de l'adduction d'eau pour la zone artisanale de Douadic

Suite à l'installation d'une nouvelle entreprise sur les terrains de la zone artisanale de Douadic il est nécessaire de procéder au renforcement du réseau de desserte en eau.

Développement local

Réflexion pour la signature d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

L'objectif est d'associer à court terme les territoires et tous les acteurs dans le cadre du plan de relance en 2021-2022, d'accompagner sur la durée du mandat municipal 2020-2026 les collectivités dans leur projet de territoire et de traduire un nouveau cadre de dialogue entre l'Etat et les acteurs locaux des territoires.

Les CRTE remplacent les Contrats de Ruralité et intégreront d'autres programmes thématiques. Ainsi, ils intégreront les programmes d'appui mis en œuvre par l'Etat au profit des territoires (Action cœur de ville, Petites villes de demain, France services, ...). Ils devront également reprendre les actions prévues dans les plans climat air énergie territoriaux (PCAET) et ils intégreront également d'autres programmes comme les Opérations de Revitalisation des Territoires (ORT).

Le périmètre géographique retenu pour notre collectivité est celui des trois Communautés de Communes Cœur de Brenne, Brenne – Val de Creuse et Marche Occitane – Val d'Anglin (soit celui du SCoT Brenne Marche) avec comme cosignataire également le Parc naturel régional de la Brenne. D'ici la fin juin, un projet de territoire devra être arrêté. Celui comprendra une « stratégie de transition écologique et de cohésion de territoire ». Un bilan écologique sera dressé en amont. Un plan d'actions devra être finalisé prenant en compte les orientations retenues par l'Etat en faveur de la transition écologique (lutte contre l'artificialisation des sols, développement des mobilités douces, rénovation thermique des bâtiments, développement de l'énergie circulaire, promotion des énergies renouvelables, ...).

Les CRTE formaliseront les concours financiers que l'Etat au titre notamment de la DETR et de la DSIL apportera aux différentes collectivités signataires et aux communes.

Mise en place du dispositif « Petite Ville de Demain » sur la commune du Blanc

« Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. »

Le programme doit permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

La Ville du Blanc a été retenue comme territoire « petite ville de demain » mais la convention sera signée conjointement par la commune et la Communauté de Communes Brenne – Val de Creuse. En effet, les dispositions qui sont prévues dans le cadre de ce dispositif recouvrent en grande partie des compétences transférées aux intercommunalités et ne peuvent donc pas être mises en œuvre par les communes.

Il est prévu le financement d'un poste de « chef de projet » à hauteur de 75% par la Banque des territoires et l'Etat mais également l'ANAH. En effet, les projets « petites villes de demain » doivent intégrer un volet renouvellement urbain et plus particulièrement en lien avec l'habitat.

Il sera donc nécessaire d'obtenir une adaptation de l'OPAH RR (Revitalisation Rurale) actuellement en cours sur le territoire du SCoT pour que le territoire de la commune du Blanc soit reconnu en OPAH-RU (Renouvellement Urbain). Ceci permettra de sécuriser la participation de l'ANAH et surtout de pouvoir accéder à un plafond de financement plus important.

Le dispositif d'aide au financement de ce poste est prévu pour la durée du programme c'est-à-dire normalement 6 ans. Aujourd'hui les services de l'Etat ne savent pas si le département de l'Indre bénéficiera de 8 ou 9 postes. Il est en effet prévu qu'un chef de projet soit recruté pour deux « petites villes de demain » mais le Préfet envisage que pour Le Blanc la personne soit recrutée à temps plein.

Maintien du fonds de soutien aux projets communaux afin d'accompagner les communes pour plus de solidarité

Il sera proposé de maintenir à hauteur de 84 000€ l'enveloppe actuelle inscrite depuis le budget 2017 pour soutenir les projets soumis par les communes. Une réflexion sera éventuellement engagée dans le courant de l'année pour étudier un autre mode de répartition et d'évolution de cette enveloppe.

Déploiement du Très Haut Débit (FttH)

Le RIP 36 s'est engagé dans la mise en œuvre du déploiement de la fibre optique sur certaines communes du territoire de la Communauté de Communes. Seules les communes de plus de 1000 habitants et/ou anciens chefs lieux de canton sont éligibles à ce dispositif. Suite aux travaux réalisés en 2019 et 2020 à Tournon-Saint-Martin, ceux-ci doivent se poursuivre et s'achever en 2021 à Pouligny-Saint-Pierre et au Blanc. La participation pour la Communauté de Communes a été globalement pour ces trois communes d'environ 500 000€. Il est envisagé pour l'avenir d'atteindre une couverture totale du territoire en 2025. A ce jour nous ne disposons pas d'éléments précis sur le montage financier pour permettre une telle desserte mais il est évident que ces investissements seront coûteux et bien au-delà des sommes déjà engagées.

Environnement et énergie

Entretien des espaces naturels

L'équipe d'entretien des espaces naturels poursuivra ses activités habituelles, mais les interventions sur les bords de rivières seront réalisées sous l'égide du SMABCAC. Une convention de mise à disposition du service a été passée avec le SMABCAC afin de rémunérer la Communauté de Communes pour les interventions ainsi réalisées.

Il est prévu en 2021 l'acquisition d'un lamier afin de permettre un meilleur entretien des abords de la voie verte et de certains chemins. Les coupes ainsi réalisés pourront être broyées et serviront à alimenter les chaudières bois. De même le véhicule tout-terrain que l'équipe utilise pour se rendre sur les chantiers est aujourd'hui hors d'usage après 20 ans d'utilisation, il sera donc indispensable de le renouveler.

Chaudières bois

La communauté de communes poursuit l'exploitation en régie directe de la chaudière biomasse qui alimente le réseau de chaleur du Blanc. Deux agents sont plus particulièrement missionnés pour la gestion quotidienne de cet équipement et disposent d'astreinte pour les nuits et les weekends. Par ailleurs, un contrat d'assistance a été signé avec la société Dalkia pour s'assurer d'une intervention rapide en cas de panne importante. Ce même contrat prévoit les interventions d'entretiens réguliers pour assurer le bon fonctionnement de la chaudière.

Le réseau de chaleur de Rivarennes nécessite moins de suivi et celui-ci est assuré en lien avec l'agent communal qui relaie les informations auprès des services techniques de la Communauté de Communes.

A noter également que la chaudière installée au sein des services techniques au Blanc est alimentée exclusivement par les plaquettes forestières produites par l'équipe d'entretien des espaces naturels qui broie le bois qu'elle coupe sur différents sites dont les abords de la Voie Verte. Une réflexion sera très certainement conduite pour l'installation d'une nouvelle chaudière bois à Ruffec pour alimenter le siège administratif et le bâtiment voisin mais également avec une extension vers l'école et la mairie.

Panneaux photovoltaïques

La production des panneaux photovoltaïques installés sur les écoles du Blanc permet à la collectivité d'accéder à des recettes qui couvrent le montant de l'emprunt réalisé pour l'ensemble des travaux effectués pour refaire l'ensemble des couvertures.

Petite enfance et jeunesse

Pas de projets particuliers cette année ou dans les années prochaines dans ce domaine. Les équipements existants conviennent au fonctionnement des services.

Urbanisme

PLUi et RLPi

L'étude pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) a débuté en 2017. Le diagnostic du territoire a été présenté fin 2017. L'année 2018 a été consacrée à la mise en œuvre de la réflexion sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui définit les orientations du projet d'urbanisme ou d'aménagement de l'ensemble des communes concernées. Suite à la réécriture de certains éléments du SCoT, le travail sur le PADD a été stoppé quelques mois et repris début 2019. En 2019, les communes ont été sollicitées pour mener la réflexion sur la sectorisation et sur le règlement d'urbanisme. Le PLUi a été arrêté par deux délibérations en février et en octobre 2020. Les communes et les Personnes Publiques Associées doivent se prononcer avant la mi-février 2021 et l'enquête publique devrait être lancée en mars. Le document pourrait donc être définitivement approuvé et arrêté au début du troisième trimestre 2021. Il est donc nécessaire de prévoir les crédits pour le financement du Bureau d'Etudes Audiccé et des frais liés aux salaires des personnes travaillant sur le suivi de cette opération. Des crédits seront également à inscrire pour financer l'enquête publique.

En parallèle de l'élaboration du PLUi, la Communauté de Communes s'est également engagée dans la rédaction d'un Règlement Local de Publicité intercommunal afin de mieux maîtriser les éléments relatifs aux publicités et aux enseignes. Ce document a été également arrêté en octobre 2020 et sera mis à l'enquête publique en même temps que le PLUi.

SCOT

L'étude et l'animation pour l'élaboration du SCoT se poursuivent cette année, il est donc nécessaire de prévoir à nouveau la contribution de la Communauté de Communes au fonctionnement du Syndicat Mixte du SCoT. Toutefois, il a été convenu que les contributions des trois communautés de communes tout en restant au même niveau serviraient également à participer au financement de l'animation de l'OPAH qui vient de débuter sur le périmètre du SCoT et de la Plateforme territoriale de Rénovation Energétique (PTRE).

Tourisme

Création de l'office de tourisme intercommunautaire

Depuis le 1^{er} janvier 2018, il a été créé un Office de Tourisme intercommunautaire, dénommé « Destination Brenne » auquel la Communauté de Communes a délégué l'exercice de sa compétence « promotion du tourisme ». Il est donc nécessaire de prévoir le versement d'une subvention à cette association pour le même montant que celui de 2020. Celle-ci est complétée par le reversement intégral de la Taxe de Séjour qui a été instituée en 2018 et reconduite en 2019 avec un passage à la taxation au réel pour l'ensemble des hébergements. Il est également rappelé qu'une « entente » a été créée entre les trois Communautés de Communes et le Parc naturel régional de la Brenne pour convenir des missions qui sont confiées à cette association. A ce titre une convention d'objectifs a été signée pour les années 2018 à 2020 et devrait être renouvelée en 2021 pour au moins les 3 ans à venir.

Aménagement de zones de loisirs

En complément des aménagements déjà réalisés par la Communauté de Communes (Sauzelles, Rivarennas, Rosnay, ...) pour favoriser le développement des activités de loisirs et l'accueil touristique, il est proposé de mener une réflexion pour poursuivre les aménagements de certaines aires dites de loisirs par des travaux légers et l'installation de mobiliers, notamment sur le site des Forges de l'Abloux, à Oulches, à Luzeret ou à Pouligny-Saint Pierre.

Voie Verte

Suite aux travaux d'aménagement de la Voie Verte, il semble nécessaire de mettre en place une signalétique adaptée pour faciliter les liaisons entre les différents bourgs desservis. Il s'agit simplement d'installer quelques flèches directionnelles à des endroits identifiés. Une réflexion a également été engagée pour mettre en place des panneaux d'information sur les sites et monuments rencontrés sur cet itinéraire.

Divers

Matériels et équipements « COVID »

Pour répondre aux exigences imposées par la situation sanitaire et permettre aux salariés de la Communauté de Communes de pouvoir travailler dans des conditions « optimales » de sécurité il est nécessaire de procéder à l'acquisition de matériels et d'équipements de protection et de désinfection.

Pacte de gouvernance

Lors du Conseil Communautaire du 3 décembre 2020, il a été décidé de procéder à l'élaboration d'un pacte de gouvernance. Celui-ci a pour objet de faciliter le dialogue et la coordination pour renforcer les liens entre l'intercommunalité, les maires et leurs équipes. Une démarche sera donc mise en place pour aboutir à une rédaction dans les meilleurs délais.

Gens du voyage

Des travaux d'entretien et de rénovation des boxes du terrain des gens du voyage du Blanc sont à prévoir en 2021. Une réflexion sera également à mener sur les charges liées à cette compétence qui ne sont plus totalement couvertes par les recettes qui avaient été initialement arrêtées lors du transfert de cette compétence.

3 - Les équilibres financiers du budget principal :

La capacité d'autofinancement (en K€)

Années	Dépenses	Excédent antérieur	Recettes	Excédent	Invest	Résultat gestion
2008	6125	55	6351	281		226
2009	6911	281	7406	776		495
2010	6828	776	7237	1185	585	409
2011	6960	600	7475	1115	350	515
2012	7250	765	7620	1135	350	370
2013	7935	785	8380	1230	300	445
2014	8678	930	8855	1107		177
2015	9827	1107	9806	1086	200	-21
2016	9630	886	9568	824		-62
2017	10 593	732	10 646	785		53
2018	10 500	762	10 820	1 082		320
2019	10 645	1 067	10 960	1 382		315
2020	10 371	1314	11 082	2 025	1 210	711

4 - Etat de la dette

4.1 - Structure de la dette

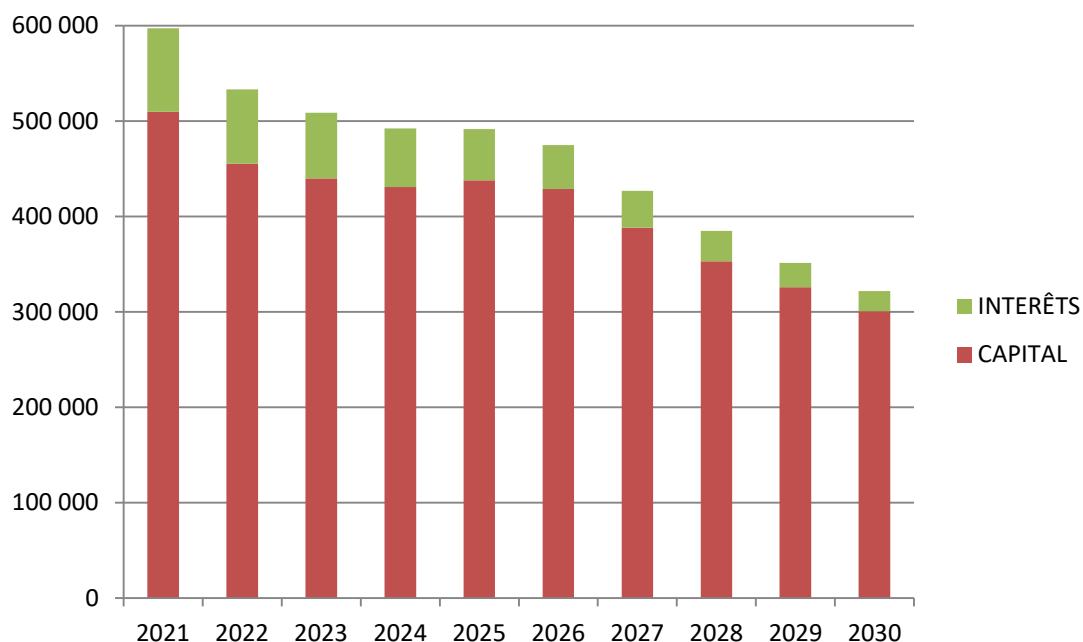
La Communauté de communes "Brenne Val de Creuse" dispose à ce jour de 30 emprunts sur le budget général dont 2 concernent des actions économiques rattachées et 2 la maison de santé. Depuis 2017, les nouvelles actions économiques ne font plus l'objet de budgets séparés. Elles sont désormais intégrées dans un seul budget annexe « actions économiques ».

	Capital restant dû au 1er janvier 2021	Intérêts	Capital	Annuité 2021	Pour mémoire Annuité 2020
Budget Principal	5 539 865	89 291	509 623	598 914	971 599
Divers	4 378 719	75 954	424 180	500 134	908 495
Clinique Vétérinaire	174 584	3 056	23 767	26 822	27 698
Maison de Santé	986 562	8 659	61 676	70 335	35 406
Actions Economiques en budgets annexes	3 330 413	57 805	240 663	298 468	339 958

Répartition de la dette (actions générales - actions éco) :

	Budget principal (actions éco exclues)			Budgets annexes + opération éco du budget principal		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Encours de la dette	4 350 668	4 349 067	4 378 719	4 159 849	3 921 379	4 491 559
Nombre d'emprunts	34	24	26	37	31	33

EVOLUTION DETTE 2020 – 2030			
ANNEES	ECHEANCES	CAPITAL	INTERÊTS
2021	597 292,00	509 623,23	87 668,77
2022	532 914,56	455 286,43	77 628,13
2023	508 686,57	439 742,33	68 944,24
2024	491 997,08	430 744,18	61 252,90
2025	491 577,08	437 948,16	53 628,92
2026	474 713,81	428 884,79	45 829,02
2027	426 767,14	388 279,46	38 487,68
2028	384 680,86	353 093,82	31 587,04
2029	351 387,29	325 608,67	25 778,62
2030	321 665,76	300 678,09	20 987,67



La légère progression de la dette en 2020 résulte de l'acquisition de l'ensemble immobilier situé à côté du siège administratif à Ruffec pour laquelle aucune subvention n'a pu être mobilisée et d'un prêt à taux zéro consenti par la CAF pour la réalisation de l'Accueil de Loisirs à

Fontgombault. Toutefois l'endettement devrait sérieusement diminuer dans les prochaines années, du fait de la fin d'emprunts relativement importants qui avaient été contractés au lancement de la collectivité et également de taux relativement bas depuis quelques années. Ainsi même avec la réalisation de nouveaux emprunts pour les quelques opérations d'investissements prévus en 2021, le niveau d'endettement devrait significativement diminuer.

4.2 - La gestion du risque

Depuis le 1er janvier 2014, la loi MAPAM impose aux collectivités territoriales et aux EPCI de provisionner des emprunts à risques de taux. Cependant, la Communauté de Communes n'ayant pas d'emprunts à risque, ces provisions ne sont donc pas nécessaires.

5 - La gestion des ressources humaines

Comme pour toutes les collectivités, les charges de personnel constituent un poste important de dépenses. La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur.

5.1 - Structure des effectifs de personnel :

Au 1er janvier 2021, la Communauté de Communes compte 77 agents CNRACL auxquels il convient d'ajouter 1 agent en détachement, 1 agent en disponibilité, 1 agent en congé parental, 38 agents du régime général, 1 CUI, 4 indemnitaires (enseignants qui interviennent pour la surveillance de cantine). Il y aura comme chaque année des contractuels qui seront employés pour effectuer les remplacements en cas de maladie ainsi que des animateurs et directeurs en emplois saisonniers.

ETAT DU PERSONNEL AU 1 ^{er} janvier 2021	NOMBRE DE POSTES A TEMPS COMPLET	POSTES A TEMPS INCOMPLET	
		Nombre	Equivalent temps plein
FILIERE ADMINISTRATIVE			
ADJOINTS ADMINSTRATIFS	5		
REDACTEURS	3		
ATTACHES	2		
FILIERE TECHNIQUE			
ADJOINTS TECHNIQUES	19	67	41,54
AGENTS DE MAITRISE	5		
TECHNICIENS	2		
INGENIEUR PRINCIPAL	1		
FILIERE SOCIALE			
ATSEM	9	5	4.28
FILIERE MEDICO-SOCIALE			
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	4	3	2.37
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE CONTRACTUEL	3		
EDUCATEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	1		
INFIRMIERE	1		
INFIRMIERE CONTRACTUELLE		2	1,2
PUERICULTRICE	1		
FILIERE CULTURELLE			
ADJOINT DU PATRIMOINE	3		
ASSISTANT DE CONSERVATION	5		
FILIERE ANIMATION			
ADJOINTS ANIMATION	8	1	
ANIMATEURS	4		
AUTRES			
ANIMATEURS SAISONNIERS	20		
APPRENTI	1		
EMPLOIS AIDES	3		
Contractuels	3	21	6,68
Directeur ALSH	1		
Directeur Adjoint ALSH	1		

Pour mémoire

	2018	2019	2020
Rémunérations	2 512 515	2 506 295	2 572 756
Charges	1 051 167	1 051 686	1 057 483
Assurances	84 605	83 948	102 687
Maintien de salaire	19 426	19 783	19 442
Fonds compensation Supplément Familial	4 587		
CNAS	23 780	24 633	25 511
Médecine du travail	1 700	5 295	2 608
TOTAL	3 697 780	3 691 640	3 780 487

5.2 - Le Temps de travail

	2018	2019	2020
Nombre d'heures rémunérées	201 059	197 302	199 326
Equivalent temps plein	110,5	108,4	109,5

5.3 - Le Régime indemnitaire

Par transposition des dispositifs de l'Etat, le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP : Régime Indemnitaire en Fonction des Sujétions, de l'Expertise et de l'Expérience Professionnelle) s'applique à la Fonction Publique Territoriale. Il a pour but de simplifier le mille-feuille d'indemnités existantes. Il est entré en vigueur dans notre collectivité le 1er janvier 2018 pour les grades dont les décrets ont été publiés, pour les autres c'est l'ancien régime qui s'applique jusqu'à la publication des textes. Il n'entraîne pas d'augmentation pour la collectivité.

6 - Conclusion

Même si la situation financière s'est améliorée ces dernières années, grâce à des efforts constants tendant à réduire la masse salariale, à réduire les dépenses de fonctionnement et à augmenter les recettes dans un contexte de baisse régulière des dotations, nous devons plus que jamais être d'une vigilance de chaque instant car les paramètres liés à l'épidémie de Covid 19 modifient de façon importante la gestion. Et pourtant la Communauté de Communes se doit de faire preuve de dynamisme et d'innovation, résolument tournée vers l'avenir.

Les orientations budgétaires pour 2021 se caractérisent donc par :

- la poursuite d'une gestion rigoureuse efficiente et pragmatique des services, tout en maintenant la qualité de service offert à la population dans un contexte difficile ;
- la poursuite de l'effort d'investissement tout en limitant le recours à l'emprunt grâce à une recherche de financements optimisés et ceci avec les objectifs suivants :
 - Favoriser la cohésion de notre territoire grâce à un juste équilibre dans le choix des projets ;
 - Développer l'attractivité facteur de l'installation de nouvelles entreprises génératrice d'emplois ;
 - Renforcer la solidarité entre la Communauté de Communes et les communes membres grâce au fonds de soutien ;
 - Accentuer la rénovation énergétique des bâtiments ;
 - Mettre en place des projets innovants pour développer les énergies renouvelables ;
 - Mettre en débat le mode de relation entre la Communauté de Communes et les communes à travers le pacte de gouvernance.